

Un conflit syndical

Les démêlés prolongés du Setca (syndicat des employés techniciens et cadres de la F.G.T.B.) de Bruxelles n'auront pas manqué de troubler. Au-delà des militants et des membres dudit syndicat, eu égard à l'intégration institutionnelle du mouvement ouvrier en Belgique, c'est l'opinion dans son ensemble qui est concernée par le licenciement contesté d'Albert Faust. Au reproche de gestion douteuse et de détournement qu'on lui adresse, il répond en dénonçant un règlement de compte politique. Beaucoup de militants, partagés, aimeraient pouvoir donner simultanément raison ou tort aux deux parties. Ce n'est pas impossible d'y arriver... Pour autant, cela empêchera-t-il que les dégâts ainsi occasionnés à l'image du syndicalisme contribuent à le déforcer ?

PAR THÉO HACHEZ

Sans qu'elles aient atteint ce niveau paroxystique, des affaires de ce type ont déjà concerné d'autres centrales professionnelles au cours de la dernière décennie. On se souviendra notamment du licenciement du secrétaire général de la C.C.P.E.T. (centrale chrétienne du personnel de l'enseignement technique) ou encore des embarras de la F.G.T.B. anversoise. Au reste, il n'est pas sûr que les organisations du mouvement syndical soient plus souvent qu'à leur tour victimes de ce type de dérapages ou de soupçons. Ce qui est certain en revanche, c'est que

des éléments structurels propres aux organisations du mouvement ouvrier sont de nature à les provoquer, de telle sorte leur multiplication future n'est pas à exclure.

Le premier facteur tient à la structure héritée de l'histoire du syndicalisme belge. L'agglomération de syndicats professionnels locaux en centrale professionnelle puis leur fédération en syndicats interprofessionnels qui se sont ensuite décentralisés localement constitue un puzzle organisationnel, celui-là même qui se trouve dans la ques-

tion proprement juridique du dossier qui nous occupe : qui a le droit de licencier Albert Faust ? Le mécanisme de perception et de ventilation des cotisations des affiliés reflète cette complexité : il se prête facilement à des manipulations de la part de telle ou telle branche professionnelle locale thésaurisant par-devers elle les contributions de membres restant fantomatiques aux yeux de la centrale.

S'il est vrai qu'une série de fonctions remplies par les syndicats, tel le paiement des allocations de chômage, font l'objet d'un contrôle public, les organisations syndicales restent des associations de fait, c'est-à-dire non régies par un régime juridique externe. Cela n'aide pas à arbitrer un tel conflit entre la légitimité dont se revendique Faust et le surplomb que s'accorde la fédération. La justification de cette spécificité est elle aussi à trouver dans l'histoire. Contre-pouvoirs chargés de faire valoir les droits des dominés, les syndicats se sont développés en marge de la légalité publique, alliée au départ à l'adversaire de classe. Il était en outre stratégique que le secret soit gardé sur les capacités de résistance financière des organisations¹.

Le fait qu'à Anvers et, aujourd'hui à Bruxelles, on découvre qu'une série de paiements des employés ont été effectués de façon structurelle « en noir » est pour le moins paradoxal, pour ne pas dire scandaleux. Mais finalement compréhensible, en regard de la combinaison du mode d'organisation interne du syndicat

et de son rapport problématique à la publicité externe qui crée potentiellement des espaces de paralégalité, des baronnies ou des républiques de camarades autoproclamées. Car si la souplesse décentralisée et l'autonomie du fonctionnement décrit plus haut sont présentées comme autant d'atouts pour l'action syndicale, on peut évidemment en faire usage abusif ou autocrate... Sans ranimer le débat, deux événements récents ont rappelé ce particularisme syndical. D'une part, la F.E.B. (fédération des entreprises de Belgique) a récemment adopté un statut d'A.S.B.L., créant ainsi une dissymétrie de fait entre les partenaires sociaux. Et les discussions autour du bon usage du droit de grève et des recours judiciaires auxquels il pouvait donner ne pouvaient manquer d'évoquer cet aspect.

Le culte officiel d'une tradition héroïque refusant de se plier à des cadres administratifs ou légaux pour soutenir un rapport de force se trouve aujourd'hui en décalage manifeste avec une pratique plus feutrée, plus intégrée, plus technique, de la négociation. Dans ce contexte, le profil psychologique qu'a longtemps privilégié la carrière syndicale prend des allures dinosauriennes. Le militant fort en gueule qui devient délégué, puis un permanent qui doit puiser dans sa virile capacité d'affirmation pour s'imposer lors des négociations avec les patrons, et dans son charisme pour soutenir la mobilisation de ses troupes, ne répond plus au casting contemporain.

¹ À défaut d'une généralisation achevée de la perception centralisée des cotisations, la C.S.C. dispose d'une caisse centrale de résistance qui concentre les réserves du syndicat. La confédération décharge ainsi de leur gestion et des tentations qui y sont liées les niveaux intermédiaires du syndicat.

La certitude de la bonne cause et la considération de la stratégie du rapport de force qu'elle dicte en face à face privilégiaient naguère une relation très particulière à la norme, disposition qu'il était souhaitable d'afficher en particulier quand les résultats arrachés achevaient de la justifier. Aujourd'hui, la pression d'un regard public et souvent médiatique s'impose en tiers normatif, au-dessus des mêlées; un regard qui refuse de s'identifier d'emblée à l'un ou l'autre camp. La respectabilité est devenue le mot d'ordre, alors que son mépris emphatique exprimait sa valeur au combat.

Toujours est-il qu'ayant fait de sa vie une sorte de champ de bataille, condamné à la fuite en avant, le dirigeant syndical de base « à l'ancienne » donne la mesure de son engagement corps et âme par le dégageant qu'il affiche à l'égard de l'intendance administrative. Jusqu'à faire de l'usage discrétionnaire (pour la bonne cause, évidemment) des ressources de son organisation le signe de sa réussite et l'instrument de son influence? Ce n'est manifestement pas exclu. De telles caricatures hautes en couleur, de tels « secrétaires », machos plutôt que machistes, ne représentent plus, il est vrai, un type majoritaire, progressivement supplantés qu'ils sont par de nouvelles générations grises de professionnels du syndicat au profil plus gestionnaire et engagés *qualitate qua* par les organisations. Aux actions spectaculaires, on préfère aujourd'hui une symbolique médiatique et la maîtrise d'un carnet d'adresses bien fourni en journalistes.

Indépendamment des jugements moraux ou politiques que l'on peut porter sur telle ou telle personne ou

situation, il se trouve là des ingrédients dont on pressent le caractère d'autant plus explosif que la mue des grandes fédérations vers un certain type de social-démocratie gestionnaire, toujours en cours, ne s'accomplit pas sans ambiguïtés.

Ainsi, d'une certaine façon, l'actualité récente remet en jeu la tendance lourde et nous force à une nouvelle synthèse. En effet, l'émergence du mouvement « antimondialiste » (que cristallise notamment Porto Allegre) et le réveil (ou la persistance) d'une gauche au-delà du P.S. interpellent à nouveaux frais les compromis anciens. La jonction aujourd'hui accomplie se résout dans un modèle un peu schizophrénique: réformiste ici, révolutionnaire là-bas. D'une part, l'action syndicale quotidienne s'intègre de plus en plus dans les rouages du schéma institutionnel, économique (et... médiatique), et se pratique par la prestation de services. D'autre part elle refoule vers les horizons éloignés d'une lutte mondiale les ressorts utopiques du mouvement ouvrier. Une disposition aussi problématique ravive l'effervescence du conflit culturel évoqué plus haut, entre dinosaures et gestionnaires. Mais elle l'est d'autant plus à l'égard des avant-gardes militantes, d'emblée plus sensibles aux mouvements « citoyens » (du type Attac) au départ méprisés par les appareils frileux, mais doublés par ceux-là mêmes qui se sont fait promoteurs aujourd'hui de ce nouveau compromis.

Plus que d'autres, les centrales des employés sont mises à l'épreuve de cet aménagement idéologique tendu. Forçons le trait par l'exemple. Outre la sollicitation d'un environnement social marqué par le défaut d'emploi, la pression des

conditions de travail sur la productivité individuelle,... les syndicalistes sont aujourd'hui aussi tenus de gérer les restructurations de secteurs forts (banques et assurances) et avec elles, la prépension ou le dégageement de cadres déprimés pour lesquels ils négocient efficacement, en « ingénieurs sociaux » et avec la cravate, un avenir de revenu sans commune mesure avec le leur. Et tout cela sans espoir que les bénéficiaires de leurs efforts partagent le moins du monde les valeurs et le combat proclamés officiellement, ou cessent seulement de voter à droite.

DE BRUXELLES...

De tout cela, retenons que par hypothèse, les conditions sont réunies pour que des dérives de gestion ou, à tout le moins, des poches grises non seulement subsistent, mais persistent dans le mouvement syndical. Il nous faut alors expliquer pourquoi celle du Setca bruxellois explose au grand jour maintenant, laissant sans doute dans l'ombre d'autres cas tout aussi palpitants. L'urgence ou l'ampleur de la catastrophe justifie-t-elle seule cette explosion soudaine? La situation financière de ladite organisation fait l'objet d'une attention soutenue depuis plusieurs années: le patron de la F.G.T.B., Michel Nollet, n'avait-il pas commandé un audit pour la clarifier, dès 1998? En tout état de cause, des raisons puissantes devaient soutenir toute initiative menant à un déballage dont le cout pour le crédit du syndicat était grandement prévisible.

Deux évènements récents peuvent avoir déterminé le licenciement de Faust, qui a mis le feu aux poudres.

Celui-ci intervient en effet peu après l'accession de Mia De Vits à la tête du syndicat socialiste, et suit de quelques semaines seulement les non-lieux qui ont marqué d'un point final l'interminable procès de d'Orazio et de ses acolytes.

Évitons Anvers, pour nous arrêter d'abord au contexte bruxellois. À peine installée, De Vits a manifesté sa volonté de traquer, au sein de son organisation, les « extrémistes » de gauche comme de droite. Au sein de la F.G.T.B. bruxelloise, des oreilles ont dû tinter. Et pas seulement parce qu'on y accueille plus généreusement qu'ailleurs sans doute pétébiistes et trotskistes. À plusieurs reprises en effet, les Bruxellois de la F.G.T.B. se sont trouvés écrasés par l'entente bi-régionale (wallonne et flamande) dont les compromis complexes sont indispensables au maintien du caractère unitaire de l'organisation. Rappelons que la désignation de la nouvelle présidente a été l'occasion de tractations qui ont réactualisé ce pacte birégional. Au fond, ce n'est pas l'existence unitaire qui est combattue par les Bruxellois résistants, mais son mode d'être et la place qui leur y est laissée. Au reste, même au sein de centrales communautaires, comme la C.G.S.P. enseignement, les Bruxellois se sont souvent bruyamment retrouvés minorisés.

Ces gêneurs syndicaux sont aussi des gêneurs politiques. En effet, Faust incarne avec d'autres un courant très présent, très militant et très indépendant à l'égard du P.S.: on se souviendra notamment de la consigne de vote (en faveur des « forces de gauche », les verts compris) trop peu exclusive qu'avait donnée Anne-Marie Appelmans à la veille des élections de 1999. Au

point de minceur où ces dernières l'ont laissée, la représentation socialiste à Bruxelles est assurément une faiblesse structurelle pour le premier parti wallon. Celui-ci espère pourtant remonter ce handicap vis-à-vis du M.R. (un handicap qui pourrait lui coûter la primordiale première place francophone) à terme, avec notamment l'arrivée de Laurette Onkelinx. En attendant, c'est de ce contexte bruxellois que naît la peu réjouissante (quoi qu'on en dise) contrainte conjoncturelle d'un lien privilégié avec Écolo dont les sondages promettent encore une avancée électorale dans la capitale.

Le souhait d'un démantèlement de cette citadelle résistante bruxelloise suivie d'une normalisation pourrait donc être plus largement partagé et il est probable que la manœuvre entamée ne s'arrêtera pas à Faust... Car, d'une certaine façon, le plus dur est fait, si l'on songe que le patron du Setca bruxellois avait coalisé par ses largesses une gauche très diverse, qui va du Parti communiste aux Assises pour l'égalité en passant par la revue *Politique*. L'ampleur du trou financier et le déballage que pourrait susciter un pourrissement judiciaire de l'affaire tétanisent les uns et les autres. C'est vrai pour les bénéficiaires évidemment, mais aussi pour l'organisation syndicale et les politiques, du moment que la tendance frondeuse de la F.G.T.B. bruxelloise défend les thèses officielles du pôle rose des gestionnaires (unitarisme du syndicat et convergence des gauches), mais avec une sorte d'archaïsme militant et d'indépendance qui déplaisent. On aimerait, par exemple, garder le ton des 1^{er} Mai de la place Rouppe, si peu semblables aux autres, mais non sans en avoir

d'abord évacué les meneurs. Difficile, mais pas impossible, une fois qu'on fait voir qu'on était prêt à payer le prix, et qu'on a déjà réglé l'acompte en termes d'image.

... À CLABECQ

Faust ne pourra faire figure de victime unique du procès de ceux de Clabecq. Et pourtant, une fois les non-lieux prononcés, il n'est pas douteux qu'il paie aujourd'hui l'appui qu'il a apporté au banc des accusés, alors même que Michel Nollet avait fini par rompre théâtralement avec eux en les excluant du syndicat: incidents et rixes avaient marqué ce qui reste une sanction rare. Faust a-t-il aussi fait usage de ses libertés de caisse pour permettre aux ex-F.G.T.B. de faire face aux frais de justice? C'est, m'assure-t-on, un secret de Polichinelle. Paradoxalement, on peut imaginer que toute condamnation aurait été moins cruelle pour le leader du Setca bruxellois, parce qu'elle aurait avivé les plaies mal cicatrisées que cette affaire a laissées dans les rangs du syndicat. Dans ces conditions, toute chasse aux sorcières aurait été d'autant plus malvenue. Mais la sanction qui est intervenue, discrète mais miraculeuse, a libéré l'hypothèque d'un règlement de compte rapide.

POUR UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE INTERNE

Si l'on prend en considération la conformité d'Albert Faust au modèle syndical traditionnel sur laquelle il fonde finalement sa légitimité, les écarts financiers et les pratiques de gestion douteuses qu'on lui reproche sont-ils inacceptables? C'est

une affaire de mesure qu'on ne peut trancher ici. Mais il n'est pas douteux que le déballage entamé fasse tort au mouvement syndical qui se montre incapable de régler les conflits qui le traversent sur une autre scène que celle du scandale public. Les accusations croisées de stalinisme font mal à entendre.

Imposer de l'extérieur une mise au pas des syndicats, les contraindre à adopter un statut légal et le contrôle externe qui va de pair, reviendrait à déterrer une hache de guerre démocratique. Du reste, aucun acteur politique ne promeut plus activement cette thèse thatchérienne depuis l'ère musclée de Jean Gol. Mais il n'est pas sûr que la multipli-

cation de telles affaires, émergeant au gré des conjonctures conflictuelles, ne fasse pas finalement plus de tort au syndicalisme de chez nous. Aussi bien peut-on penser que toute vraie solution structurelle passe par la mise au point d'un vrai contrôle interne qui pourrait être assuré par des mandataires spécialement élus à cet effet. Une procédure rigoureuse et un devoir de confidentialité garantiraient le mouvement syndical contre les risques dont il se prévaut pour se soustraire à toute publicité. Les mutuelles, aux prises avec un défaut de transparence, certes différent, ont récemment donné l'exemple à suivre.

Théo Hachez (24 septembre 2002)